



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de gré à gré

DECISION n°2024-061DEC du 24/04/2024
Marché de gré à gré et de moins de 40 000 € H.T.

Ateliers municipaux – Achats outillage et équipements divers

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de renouveler certains petits engins aux ateliers municipaux et de prévoir l'achat d'un kit d'habillage normé pour la benne Rabaud,

Considérant la négociation de gré à gré avec les fournisseurs GROUPE SETIN de SAINTES, BIGMAT DUCLOS d'Avertit ESPRIT MOTOCULTURE de ROCHEFORT,

DECIDE,

- de retenir les devis du GROUPE SETIN domicilié à SAINTES, à savoir :
 - n° D19405U d'un montant de 451.02 € HT et comprenant une perceuse-visseuse, un projecteur de chantier et un souffleur ;
 - N° D17535T d'un montant de 259.50 € HT comprenant 3 projecteurs mobiles pour les animations ;
- De retenir le devis n° 3002983 du fournisseur ESPRIT MOTOCULTURE domicilié à ROCHEFORT pour un montant HT de 1900 € et relatif au kit habillage normé pour la benne RABAUD.

Notification/publication du **2 6 AVR. 2024**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240425-2024-061DEC
Reçu le **2 5 AVR. 2024**